

**TARIFICATION ET MODALITES DE LA LOCATION
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS,
applicables au 1^{er} août 2023**

POUR LES PARTICULIERS	PRIX DE LOCATION AUX PERSONNES RESIDENTS SUR LA COMMUNE OU LEURS DESCENDANTS (enfants et petits-enfants)
FORFAIT JOURNEE (De 8h à 18h)	60 euros
FORFAIT WEEK-END (*)	120 euros
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Gratuit

(*) du vendredi 17h au lundi 8h (au plus tard)

Il sera en plus demandé des chèques de caution :

- Pour le ménage d'un montant de 200 euros ;
- En cas de détérioration d'un montant de 800 euros.

Une attestation d'assurance est également obligatoire.